

MUSICAE SACRAE MINISTERIUM

—
Edition Française
—

INDEX

J.-Y. HAMELINE : L'Art de la Chorale (cont.)	pag. 1
TOMÁS DE MANZÁRRAGA : Préparation d'un « Liber cantus » »	13

que quelques *Tantum Ergo*, *l'Adoro te devote*, *Ave verum*, etc., le psaume *Laudate Dominum* et l'invocation *Cor Jesu Sacratissimum*. Le *Liber Cantus* ne saurait se passer, non plus, des quatre antiennes à la Sainte Vierge: *Alma Redemptoris Mater*, *Ave Regina Caelorum*, *Regina Caeli* et *Salve Regina*, et devrait contenir d'autres chants tels que *l'Ave Maria*, *Sub tuum praesidium*, *Inviolata*, etc. Il serait également très souhaitable d'y voir figurer d'autres chants grégoriens, choisis par exemple parmi ceux de la Semaine Sainte, comme *Hosanna Filio David*, *Pueri Hebraeorum* et *Gloria, Laus et Honor*, et les séquences *Victimae Paschali Laudes*, *Lauda Sion Salvatorem*, *Veni Sancte Spiritus* et *Dies Irae*, etc.

Il est dommage que ces fort beaux chants grégoriens, qu'autrefois on entendait si souvent dans les églises, soient en voie de disparition à cause de la phobie et du dédain de la langue latine qui ont fait suite au Concile du Vatican II. Nous ne devrions jamais oublier le fait que le latin est la langue propre et officielle de l'Eglise, ou, comme l'a définie le Pape Jean XXIII, « la langue maternelle des enfants de l'Eglise ». Le chant grégorien est, aujourd'hui comme toujours, le chant propre de l'Eglise, et doit continuer à occuper la première place dans la liturgie (Const. Lit., 36, 116).

Finalement, le *Liber Cantus* doit contenir certains des chants latins en musique moderne, qui étaient populaires dans le monde entier avant le mouvement liturgique actuel: par exemple, *Christus Vincit*, *o Sanctissima*, *Adeste Fideles*, plusieurs des *Tantum ergo*, etc.

De cette façon, comme l'a tant de fois répété SS. le Pape Paul VI — et pas plus tard encore qu'à l'occasion du Congrès International des *Pueri Cantores* — on maintiendrait ce lien universel entre les fidèles de langues différentes.

Pour résumer: le contenu du *Liber Cantus* de n'importe quel pays et de n'importe quelle région doit toujours consister de trois parties: 1) des chants latins (grégoriens et en musique moderne) communs à tout le monde; 2) des chants dans la langue du pays, communs à chaque nation; 3) des chants typiques de chaque région, dans la langue du pays, ou en dialecte.

MUSICAE SACRAE MINISTERIUM

Cahiers d'information de la « Consociatio Internationalis Musicae Sacrae »

Directeur: JOSÉ LÓPEZ-CALO, S. J.

Edition française: R. P. EUGÈNE CARDINE, O. S. B.

Cum Licentia Ecclesiastica: Ex Vicariatu Urbis, die 27 Martii 1968

Typographie de l'Université Pontificale Grégorienne